



Arras, le 6 décembre 2019

## **Gestion des inondations de la Canche : Vers une demande de labellisation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations en 2020**

Le bassin versant de la Canche subit régulièrement des inondations par débordement du fleuve de ce cours d'eau et de ses affluents. Les crues importantes de l'hiver 2012/2013 (Dordonne et Huitrepin) ont conduit les élus à réfléchir à un projet de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Le PAPI dit « d'intention » de la Canche labellisé fin 2014 inclut un programme d'études financé à parité par l'État (via le fonds de prévention des risques naturels majeurs et les crédits de l'Agence de l'Eau Artois Picardie) et les collectivités locales. A l'échelle du bassin versant de la Canche (203 communes), il a permis la réalisation d'un diagnostic approfondi des risques d'inondation, la définition d'une stratégie de gestion des risques d'inondation et la préparation d'un programme de travaux.

**Jeudi 5 décembre 2019, Marie BAVILLE, sous-préfète de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer et Bruno ROUSSEL, président du Syndicat Mixte Canche et Affluents (SYMCEA), ont co-présidé le comité de pilotage de ce PAPI d'intention** qui réunit, aux côtés des financeurs et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, les élus du territoire en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations du bassin de la Canche. A cette occasion, les membres du COPIL ont validé la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) du futur PAPI dit « complet » qui permettra de finaliser le programme d'actions. Celui-ci sera présenté dès que possible pour labellisation à la commission régionale inondation de bassin puis à la commission nationale mixte inondation.

**Marie BAVILLE, Bruno ROUSSEL et les élus se félicitent que la solidarité amont-aval et l'intérêt général aient prévalu dans les échanges. Une nouvelle étape dans la lutte contre les inondations dans le bassin de la Canche vient d'être franchie ce jour avec la perspective du dépôt fin 2020 d'un programme concret d'actions coordonnées de prévention des inondations.**

Ce programme d'actions comprendra des projets d'aménagement de bassin pour ralentir les ruissellements et limiter les crues (bassins de rétention, fossés, noues, fascines...) et des travaux de réduction de la vulnérabilité des habitations fréquemment inondées (étages refuges, blocages des entrées d'eau par les portes, portes-fenêtres, soupiraux, clapets anti-retour et rehaussement des équipements sensibles à l'eau...). Il comprendra également des études complémentaires pour définir les meilleurs moyens de lutte contre les inondations en basse vallée de la Canche, tenant compte de la possible concomitance avec une submersion marine. Ces travaux pourront être programmés lors de la révision à mi-parcours du PAPI.